



Ville d'Angoulême Extrait du registre des délibérations

Compte-rendu des décisions par délégation du Conseil municipal

DE20180627_40	Conseil municipal du 27 juin 2018
Rapporteur : Xavier BONNEFONT	Télétransmise à la Préfecture le 02 JUL. 2018 Affichée le 2 juillet 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept juin à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 13 juin 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, Mme Elise VOUVET, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Elisabeth LASBUGUES, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANCOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Murat OZDEMIR, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, Mme Cécile MACULA, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, Mme Brigitte RICCI, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT

Etaient absent(e)s :

M. Jean-Philippe POUSSET, M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. François ELIE à Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- M. Joël GUITTON à Mme Stéphanie GARCIA
- M. Denis DEBROSSE à M. Patrick BOURGOIN
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- M. Arnaud JUIN à M. Murat OZDEMIR
- M. Patrick LEMAIRE à M. Philippe VERGNAUD
- M. Jacky BOUCHAUD à M. Jean-Paul PAIN
- M. Philippe LAVAUD à Mme Catherine PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Murat OZDEMIR

D I V E R S

Compte-rendu des décisions par délégation du Conseil municipal

Assemblées et Contrôle de légalité
id : 2275

Conseil municipal
27 juin 2018

40

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

M. LE MAIRE : Conformément aux dispositions des articles L 2122,22 et L 2122,23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du 14 avril 2014.

Dans ce cadre, les décisions par délégation suivantes ont été prises entre le 23 mai et le 19 juin 2018 .

Vous trouverez également ci-annexée la liste des indemnités de sinistres réglées à la Ville afférentes aux contrats d'assurance qu'elle a souscrits et la liste des indemnités versées à des tiers conformément à la délibération n° 42 du 3 octobre 2016.

Date	N°	Libellés
23 mai 2018	48	Convention ville d'Angoulême / Supporters du SA XV - Mise à disposition de locaux 64 rue Montauzier à titre gratuit
29 mai 2018	49	Convention de mise à disposition de locaux au club du 3ème âge de la Grande Garenne 9 bis rue Antoine de Saint Exupéry moyennant une redevance minorée
4 juin 2018	50	Convention de mise à disposition du logement école Emile Roux à Madame CANTINAUD moyennant un loyer de 254,62€
6 juin 2018	51	Dépôt de plainte contre X – constitution partie civile
6 juin 2018	52	Dépôt de plainte contre X – constitution partie civile
6 juin 2018	53	Dépôt de plainte contre X – constitution partie civile

6 juin 2018	54	Convention Ville d'Angoulême/IREPS Nouvelle Aquitaine - Mise à disposition de locaux 101 avenue de Varsovie moyennant un loyer annuel de 5 760 euros
6 juin 2018	55	Ville d'Angoulême / Mme BRIERE M. NGUER - Mise à disposition de locaux 101 avenue de Varsovie pour un loyer annuel de 1 015 euros
13 juin 2018	56	Vente de produits par la boutique du Musée d'Angoulême et du Musée du Papier – Fixation des tarifs
14 juin 2018	57	Dépôt de plainte contre X – constitution partie civile
14 juin 2018	58	Dépôt de plainte contre X – constitution partie civile
15 juin 2018	59	Régie de recettes temporaire – vente de documents – lecture publique
15 juin 2018	60	Dépôt de plainte contre X – constitution partie civile
18 juin 2018	61	Avenant 2 – Convention Ville d'Angoulême / CSCS Rives de Charente – Modification de mise à disposition des locaux 5 chemin du Halage
19 juin 2018	62	Convention Ville d'Angoulême / Association fête foraine d'Angoulême et ses quartiers

Il vous est proposé de prendre acte de ces décisions

Le Conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
27 juin 2018
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.